**Règlement de copropriété**

**I. Désignation**

Le présent règlement est consacré à la copropriété située au (indiquer l’adresse complète), d’une superficie de (préciser la superficie), référencée au plan cadastral (indiquer les références) et comportant (indiquer le nombre de lots).

**II. Parties communes et privatives**

La copropriété est divisée en parties dites « communes » et en parties dites « privatives ». Est entendu que :

* les parties privatives sont destinées à (préciser le type de destination : habitation, local professionnel, etc.) et selon les conditions d’usage suivantes : (préciser) ;
* les parties communes sont destinées à (préciser le type de destination : habitation, local professionnel, etc.) et selon les conditions d’usage suivantes : (préciser).

**III. Assemblée générale de la copropriété**

Les copropriétaires sont invités à se rassembler en assemblée générale qui se compose de la façon suivante (préciser). L’AG se réunit tous les (préciser la fréquence) et a tout pouvoir de modifier le présent règlement de copropriété.

**IV. Encadrement des charges communes**

Les charges communes permettent le bon fonctionnement et la pérennité de la copropriété. Elles concernent : (lister toutes les charges communes en distinguant charges générales et charges spéciales).

**V. Dispositions particulières**

(Ajouter dans cette partie toutes les dispositions devant apparaître dans le règlement telles que : les conditions pour vendre un lot de copropriété, les obligations en termes d’assurance, etc.).